

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES
N° DEL 030 348 25A0002

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>			<u>DATE DE LA CONVOCATION</u>	<u>DATE DE LA SÉANCE</u>
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION		
19	19	15	27/06/2025	03/07/2025

Séance du jeudi 3 juillet 2025

L'an deux mil vingt cinq et le jeudi 3 juillet à 18:30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Charles PAGES de Vézénobres. Sous la présidence de : M. OMBRAS Sébastien, Maire de Vézénobres. TOURNIER Anne-Lise a été élu secrétaire de séance.

Présents : PIGRENET T., OMBRAS S., RICHARD Y., BOURRIE D., SERAFINO J-C

Présentes : ALLEMAND L., TOURNIER A-L., BERENGER C., BRES V., GLAD G. PRECIGOUT K., CHAPTAL C.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme LOUBET N. donne pouvoir à M. OMBRAS S.
Mme LAMETZ A. donne pouvoir à Mme GLAD G.
M. ROUX Y. donne pouvoir à Mme BERENGER C.
Mme WAYOLLE A.
Mrs DUPIRE P-J., CROUZET S., PARISOT A.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT
CONVENTION AVEC UN ARCHITECTE CONSEIL

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le conseil municipal a pris la décision le 2 juillet 2020 de prendre une convention avec Monsieur Jean-Jacques JOHANNET dans le cadre d'une mission d'architecte conseil pour la commune de VEZENOBRES.

Monsieur le Maire expose aux membres présents que Monsieur JOHANNET souhaite mettre fin à ces vacations pour raisons personnelles.
La commune doit donc choisir un nouvel architecte conseil.

Monsieur JOHANNET nous a proposé de reprendre ces prestations avec Monsieur Cédric COUISSIN,

Monsieur le Maire propose donc de choisir de contracter avec Monsieur Cédric COUISSIN, sur la base d'une rétribution par vacation de demi-journée de 500,00 euros HT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

(POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire a signé une convention avec Monsieur Cédric COUISSIN afin qu'il devienne architecte conseil de la Commune de Vézénobres.
- **DE FIXER** le montant de la vacation à **cinq cent euros hors taxes, la demi-journée** . Vacation payable **mensuellement, imputable au CHAP 011 – article 611**

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour extrait conforme
Le Maire de Vézénobres
Sébastien OMBRAS



